



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 1225

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre de la fonction publique et des réformes administratives quelles sont ses priorités en matière de réformes de l'administration.

Texte de la réponse

Reponse. - En matière de réformes administratives, le Gouvernement entend accorder la priorité à la modernisation de l'administration. C'est en effet en accroissant l'efficacité de chaque service que l'on améliorera la qualité des prestations offertes aux usagers. Pour cela, il convient d'accentuer les efforts entrepris de longue date et de mener avec tous les personnels, et en liaison constante avec leurs organisations représentatives, une action dans la durée. Les moyens à mettre en œuvre passent d'abord par la mobilisation et par la formation. Un effort beaucoup plus important de formation est à engager. Il est aujourd'hui nécessaire qu'à l'instar des entreprises les administrations définissent leurs projets et que chaque fonctionnaire participe à l'élaboration de celui-ci. Il est également nécessaire que tous les services puissent, dans les meilleurs délais, utiliser des moyens modernes de traitement de l'information. Pour l'essentiel, l'action du ministre de la fonction publique et des réformes administratives consistera à coordonner les initiatives, à promouvoir les innovations, à soutenir chaque projet concret de recherche de qualité, tant dans les administrations centrales que dans les services extérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1225

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2265